

ACCORD COMMERCIAL ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA NELLE-ZELANDE

Le 9 juillet, un projet d'accord commercial de libre échange a été signé entre la Commission Européenne et le gouvernement néozélandais. A noter que ce texte était en discussion depuis 5 ans.

Le 22 novembre dernier, il a été approuvé par le Parlement Européen et ceci à une large majorité : 524 voix pour, 85 voix contre et 21 abstentions.

L'accord doit encore être approuvé par les membres du Conseil européen. Il devrait entrer en vigueur vers la mi-2024.

Il s'agit d'une étape importante dans la politique européenne. En effet, depuis 4 ans, aucun accord de libre-échange n'avait été signé par l'Union Européenne (le dernier concernait le Vietnam).

Contenu de l'accord

Il est prévu la suppression de l'ensemble des droits de douane sur les exportations européennes vers la Nelle-Zélande. Il s'agit essentiellement de produits industriels : voitures, machines, produits chimiques, etc. Par ailleurs, les entreprises européennes auront accès aux marchés publics en Nelle-Zélande.

Concernant les droits de douane sur les exportations néo-zélandaises vers l'Europe, ils seront réduits de 98,5 % sur une durée de 7 ans. Pour les produits agricoles sensibles, un système de quota sera institué. En outre les indications géographiques seront protégées pour les vins et spiritueux et pour les fromages (le cas de la feta grecque a suscité beaucoup de discussions).

Les promoteurs de cet accord estiment que les échanges bilatéraux devraient augmenter de 30 % en 10 ans. Par ailleurs, les investissements des pays de l'Union Européenne en Nelle-Zélande auraient un potentiel de croissance pouvant aller jusqu'à 80 %.

Cet accord a suscité de vives oppositions, les critiques concernant son intérêt en matière agricole et dans le domaine de l'environnement.

Réserves concernant les denrées agricoles

Les milieux agricoles sont inquiets car, même si les rédacteurs du texte ont pris toutes les précautions possibles, un fait est évident : l'essentiel des produits exportés par la Nelle-Zélande sont des produits agricoles, en particulier des produits laitiers et des viandes bovines et ovines. Ceux-ci vont venir concurrencer les productions européennes.

On rejoint là un phénomène dont je vous ai déjà parlé il y a quelques mois à propos d'un projet d'accord entre l'Union Européenne et le Mercosur (accord qui pour l'instant n'a pas abouti). Pour pouvoir exporter dans certains pays des produits manufacturés, on autorise leurs denrées agricoles à entrer dans l'U.E. sans droits de douane. C'est ainsi que peu à peu on tue l'agriculture européenne.

Réserves concernant l'environnement

Les rédacteurs se vantent d'avoir prévu, dans le texte, le respect intégral des règles de l'écologie telles que prévues dans l'Accord de Paris. Je cite : « Ce texte doit devenir une référence en matière de commerce durable ».

On y trouve en outre des engagements concernant le respect du droit du travail, l'égalité homme femmes, le refus des subventions aux carburants fossiles, etc...

Il s'agit d'intentions certes louables mais certains se demandent s'il est raisonnable, du point de vue de l'écologie, de transporter, dans des bateaux-cargo, des milliers de tonnes de beurre ou de viande sur plus de 20.000 km. Or l'Europe est déjà autosuffisante dans ces produits et la tendance est à ramener les diverses fabrications au niveau local.

Ajoutons qu'en Nouvelle-Zélande, on répand dans les prairies des produits qui sont interdits en Europe.

Géopolitique

On peut essayer d'élever le débat : cet accord trouve sans doute sa place dans un contexte géopolitique ? En effet, dans l'océan Pacifique, on voit s'affronter – pour l'instant à fleurets mouchetés - la Chine et les pays occidentaux. Un tel accord est susceptible de mieux accrocher à l'Occident un pays du Pacifique.

Au moment où l'accord a été finalisé, Mme Ursula von Leyen a d'ailleurs confirmé cette hypothèse. Elle a dit qu'il était important de resserrer les liens avec un partenaire clé de la région indo-pacifique.

Solange Contour – novembre 2023